



Assureurs :

American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride
American Bankers Compagnie d'Assurance Vie de la Floride
Exploitées au Canada sous la dénomination commerciale Assurant®
320, rue Bay, bureau 510
Toronto (Ontario) M5H 4A6



**Titulaire de la Police/
Distributeur :**

Banque Capital One
(succursale canadienne)
161, rue Bay, bureau 1800
Toronto (Ontario) M5J 2S1

SOMMAIRES DES COUVERTURES D'ASSURANCE

Pour les résidents du Québec seulement :

Couvertures d'assurance fournies avec la carte *Quicksilver World Mastercard*
de *Capital One* et la carte *Quicksilver World Elite Mastercard* de *Capital One*.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire de l'assurance contre les retards de vol, les retards de bagages, les pertes de bagages et les accidents de voyage à bord d'un transporteur public.....	2
Sommaire de l'assurance collision/dommages pour voitures de location, de l'assurance achats et de l'assurance garantie prolongée.....	5

Sommaire de l'assurance contre les retards de vol, les retards de bagages, les pertes de bagages et les accidents de voyage à bord d'un transporteur public

Ce sommaire contient des informations importantes

Ce sommaire a pour but de fournir un aperçu des caractéristiques et des avantages des couvertures d'assurance (« Couverture ») fournies avec les cartes de crédit **Quicksilver World Mastercard de Capital One** et **Quicksilver World Elite Mastercard de Capital One** (« Mastercard de Capital One »).

ASSUREURS	TITULAIRE DE LA POLICE/DISTRIBUTEUR
 ASSURANT® American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride American Bankers Compagnie d'Assurance Vie de la Floride <i>Exploitées au Canada sous la dénomination commerciale Assurant®</i> 320, rue Bay, bureau 510 Toronto (Ontario) M5H 4A6 Téléphone : 1-866-224-0178 Numéros de client des assureurs auprès de l'Autorité des marchés financiers : 2000979997 et 2000979988 Site Web de l'Autorité des marchés financiers : lautorite.qc.ca	 Banque Capital One (succursale canadienne) 161, rue Bay, bureau 1800 Toronto (Ontario) M5J 2S1

Qui est admissible à cette Couverture?

Le titulaire principal d'une carte Mastercard de Capital One qui est une personne physique résidant au Canada.

Qui est assuré au titre de la Couverture?

Titulaire de carte (« Vous », « Votre » et « Vos ») : Le titulaire de carte principal et tout titulaire de carte supplémentaire qui est une personne physique résidant au Canada à qui une carte Mastercard de Capital One a été émise et dont le nom apparaît sur la carte.

De plus, Votre conjoint et Vos enfants à charge sont également assurés.

Quel est le coût de la Couverture?

Aucuns frais additionnels ne seront facturés pour la Couverture qui est fournie avec la carte Mastercard de Capital One.

À quoi sert la Couverture?

Cette Couverture est un produit d'assurance voyage collective qui couvre les sinistres occasionnés par les événements soudains et imprévisibles. Veuillez consulter l'attestation d'assurance pour connaître tous les détails :

Critères d'admissibilité pour toutes les assurances :			
Lorsque Vous <u>réservez</u> des services de voyage :			
(1) Vous devez <u>porter</u> le coût intégral du prix de passage à bord d'un transporteur public à Votre carte Mastercard de Capital One; et			
	ADMISSIBILITÉ	INDEMNITÉS	EXCLUSIONS/RESTRICTIONS
RETARD DE VOL*	(2) Le départ d'un vol est <u>retardé</u> de 4 heures ou plus.	<u>Remboursement</u> des dépenses engagées en matière d'hébergement, de repas, de rafraîchissements, d'articles essentiels et d'articles divers au cours d'une période de 48 heures du retard. Montant maximal : 250 \$ par 24 heures 1 000 \$ par voyage pour toutes les personnes assurées.	<u>Aucune indemnité ne sera versée si le retard du voyage a pour cause des actes criminels ou frauduleux commis par la personne assurée.</u>
RETARD DES BAGAGES*	(2) <u>à partir du moment de son arrivée</u> à la destination prévue, les bagages enregistrés d'une personne assurée sont retardés ou égarés pendant plus de 4 heures.	<u>Remboursement</u> des dépenses engagées pour l'achat d'urgence d'articles essentiels. Montant maximal : 100 \$ par jour par personne assurée jusqu'à concurrence de 3 jours.	<u>Ne sont pas couverts certains articles tels que :</u> • <i>lunettes</i> • <i>billets, papiers de valeur et chèques de voyage</i>
PERTE DES BAGAGES*	(2) <u>en route</u> vers sa destination prévue, les bagages enregistrés d'une personne assurée, ainsi que les effets personnels contenu dans ces bagages, sont perdus.	<u>Remboursement :</u> (1) du coût de remplacement, le cas échéant, ou (2) de la valeur au jour du sinistre des articles, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par voyage pour toutes les personnes assurées faisant le même voyage.	<u>Ne sont pas couverts certains articles tels que :</u> • <i>ordinateurs personnels</i> • <i>téléphones cellulaires</i>
DÉCÈS OU MUTILATION ACCIDENTELS À BORD D'UN TRANSPORTEUR PUBLIC	(2) <u>durant</u> la période de couverture, une personne assurée subit un décès accidentel, la perte d'un membre, la perte de la vue, la perte de la parole ou la perte de l'ouïe pendant qu'elle monte à bord ou débarque d'un véhicule d'un transporteur public de passagers autorisé ou qu'elle occupe ce véhicule.	Selon le type de sinistre, le montant de l'indemnité varie entre 125 000 \$ et 500 000 \$. Montant maximal : 500 000 \$ par personne assurée, jusqu'à concurrence de 1 500 000 \$ par compte en cas de décès multiples causés par un seul accident.	<u>Ne sont pas couvertes les pertes occasionnées par des causes comme le suicide et les blessures auto-infligées intentionnellement.</u>

* Les indemnités sont en sus de toute autre assurance, indemnisation, garantie ou couverture valable applicable et tout autre régime de remboursement en vertu desquels Vous êtes couvert.

Comment puis-je présenter une demande de règlement?

Immédiatement après avoir pris connaissance d'un sinistre ou d'un événement pouvant donner lieu à un sinistre en vertu de la Couverture, avisez l'assureur. On Vous fournira un formulaire de demande de règlement.

Les indemnités seront versées à la réception d'une preuve de sinistre écrite complète pourvu que l'avis de sinistre soit fourni au plus tard 90 jours après la date du sinistre et que la preuve complète du sinistre soit fournie au plus tard 1 an après la date du sinistre. Dans le cas où Votre demande de règlement est refusée, Vous aurez 3 ans pour intenter une poursuite judiciaire.

Comment les indemnités sont-elles versées?

Les indemnités sont versées directement à Vous ou au bénéficiaire, selon le cas.

Que dois-je faire si j'ai une plainte concernant ma Couverture?

Pour connaître la marche à suivre pour présenter une plainte, Vous pouvez communiquer avec les assureurs en composant le **1-866-224-0178** ou en visitant leur site Web à l'adresse : **assurant.ca/fr-ca/traitement-des-plaintes**

Quand la Couverture prend-elle fin?

La couverture prend fin automatiquement dès que Votre compte de carte de crédit est annulé ou fermé, que Vos privilèges de crédit sont suspendus ou révoqués, que Vous cessez d'être admissible à la Couverture ou que la police est résiliée.

Puis-je annuler la Couverture?

À tout moment, si Vous ne voulez pas la Couverture, Vous pouvez décider de ne pas l'utiliser ou de communiquer avec Votre fournisseur de carte de crédit pour obtenir une autre carte de crédit avec d'autres couvertures d'assurance ou sans assurance.

D'autres questions?

Les modalités intégrales de la Couverture sont énoncées dans l'attestation d'assurance disponible en ligne à : **[Cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/CapitalOne/CapitalOne_Quicksilver_Cert.pdf](https://cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/CapitalOne/CapitalOne_Quicksilver_Cert.pdf)**

Sommaire de l'assurance collision/dommages pour voitures de location, de l'assurance achats et de l'assurance garantie prolongée

Ce sommaire contient des informations importantes

Ce sommaire a pour but de fournir un aperçu des caractéristiques et des avantages des couvertures d'assurance (« Couverture ») fournies avec les cartes de crédit **Quicksilver World Mastercard de Capital One** et **Quicksilver World Elite Mastercard de Capital One** (« Mastercard de Capital One »).

ASSUREURS	TITULAIRE DE LA POLICE/DISTRIBUTEUR
 ASSURANT® American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride <i>Exploitée au Canada sous la dénomination commerciale Assurant®</i> 320, rue Bay, bureau 510 Toronto (Ontario) M5H 4A6 Téléphone : 1-866-224-0178 Numéro de client de l'assureur auprès de l'Autorité des marchés financiers : 2000979997 Site Web de l'Autorité des marchés financiers : lautorite.qc.ca	 Banque Capital One (succursale canadienne) 161, rue Bay, bureau 1800 Toronto (Ontario) M5J 2S1

Qui est admissible à cette Couverture?

Le titulaire principal d'une carte Mastercard de Capital One qui est une personne physique résidant au Canada.

Qui est assuré au titre de la Couverture?

Titulaire de carte (« Vous », « Votre » et « Vos ») : Le titulaire de carte principal et tout titulaire de carte supplémentaire qui est une personne physique résidant au Canada à qui une carte Mastercard de Capital One a été émise et dont le nom apparaît sur la carte.

De plus, pour l'**assurance collision/dommages pour les voitures de location** : Toute autre personne possédant un permis de conduire valable et ayant la permission expresse du titulaire de carte de conduire le véhicule de location est aussi assurée.

Quel est le coût de la Couverture?

Aucuns frais additionnels ne seront facturés pour la Couverture qui est fournie avec la carte Mastercard de Capital One.

À quoi sert la Couverture?

Cette Couverture est un produit d'assurance collective qui couvre les sinistres occasionnés par les événements soudains et imprévisibles (veuillez consulter l'attestation d'assurance pour connaître tous les détails) :

	ADMISSIBILITÉ	INDEMNITÉS	EXCLUSIONS/RESTRICTIONS
ASSURANCE COLLISION/ DOMMAGES POUR LES VOITURES DE LOCATION	Lorsque Vous louez une voiture de tourisme privé admissible pour une période de moins de 31 jours de suite : (1) Vous devez <u>initier et conclure</u> la totalité de la transaction de location de voiture avec Votre carte Mastercard de Capital One; (2) Vous devez <u>payer</u> le coût intégral de la location de voiture avec Votre carte Mastercard de Capital One; (3) Vous devez aussi : • <u>louer</u> la voiture en Votre nom; et • <u>refuser</u> de souscrire la garantie d'exonération pour les dommages par collision ou une protection semblable offertes par l'agence de location; (4) <u>pendant</u> la période de location, la voiture est endommagée ou volée; ET (5) Vous devez <u>aviser</u> l'assureur dans les 48 heures de la date du sinistre.	<u>Remboursement</u> jusqu'à concurrence de la valeur au jour du sinistre de la voiture de location endommagée ou volée. OU <u>Remboursement</u> jusqu'à concurrence du montant de la franchise applicable au titre de l'assurance offerte par l'agence de location dans le cas où Vous êtes obligé de souscrire la garantie d'exonération pour les dommages par collision ou une protection semblable offertes par l'agence de location, ou que la loi exige que l'agence de location inclue une garantie d'exonération des dommages par collision ou des dommages et pertes dans le prix de location de la voiture à condition que tous les autres critères d'exigence soient respectés.	<u>Ne sont pas couverts :</u> • <i>certains types de véhicules de location tels que les camions et tout véhicule de plus de 65 000 \$</i> • <i>les sinistres liés à des causes telles que l'usure normale</i> <i>L'assurance est limitée à une (1) seule location de voiture à la fois.</i>
ASSURANCE ACHATS*	Lorsque Vous achetez des articles personnels neufs (« Articles assurés ») n'importe où dans le monde : (1) Vous devez <u>payer</u> le coût intégral des Articles assurés avec Votre carte Mastercard de Capital One; (2) <u>dans</u> les 90 jours de la date d'achat ou de livraison, les Articles assurés sont perdus, volés ou endommagés; ET (3) sous réserve de l'approbation de Votre demande de règlement, Vous devez : • <u>réparer</u> ou <u>remplacer</u> les Articles assurés selon les directives de l'assureur; et • <u>porter</u> le coût intégral du remplacement ou de la réparation à Votre carte Mastercard de Capital One.	<u>Remboursement :</u> (1) du coût de réparation; ou (2) du coût de remplacement des Articles assurés, sans dépasser le coût intégral payé avec Votre carte Mastercard de Capital One. Montant maximal : Limite maximale à vie de 60 000 \$ par compte pour les indemnités combinées de l'assurance achats et de la garantie prolongée.	<u>Ne sont pas couverts certains articles comme :</u> • <i>les articles achetés par la poste qui ne sont pas reçus ou sont reçus endommagés</i> • <i>les billets</i> • <i>les effets périssables</i> • <i>les véhicules motorisés et leurs composantes ou accessoires</i>

	ADMISSIBILITÉ	INDEMNITÉS	EXCLUSIONS/RESTRICTIONS
GARANTIE PROLONGÉE* (double la garantie originale du fabricant, jusqu'à concurrence d'un (1) an de plus)	Lorsque Vous achetez des articles personnels neufs (« Articles assurés ») n'importe où dans le monde : (1) Vous devez <u>payer</u> le coût intégral des Articles assurés avec Votre carte Mastercard de Capital One; (2) les Articles assurés doivent <u>bénéficier</u> d'une garantie originale de fabricant de 5 ans ou moins qui est valable au Canada; (3) durant la période de couverture : • les Articles assurés font l'<u>objet</u> d'une panne mécanique ou d'une défaillance; et • le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre doit être couvert au titre de la garantie originale du fabricant; ET (4) sous réserve de l'approbation de Votre demande de règlement, Vous devez : • <u>réparer</u> ou <u>remplacer</u> les Articles assurés selon les directives de l'assureur; • <u>porter</u> le coût intégral du remplacement ou de la réparation à Votre carte Mastercard de Capital One.	<u>Remboursement:</u> (1) du coût de réparation; ou (2) du coût de remplacement des Articles assurés, sans dépasser le coût intégral payé avec Votre carte Mastercard de Capital One. Montant maximal : Limite maximale à vie de 60 000 \$ par compte pour les indemnités combinées de l'assurance achats et de la garantie prolongée.	<u>Ne sont pas couverts certains articles comme :</u> • les articles dont la garantie originale du fabricant est de plus de 5 ans • les véhicules motorisés et leurs composantes et accessoires • les articles achetés et/ou utilisés par ou pour une entreprise ou dans le but de réaliser un gain commercial

* Les indemnités sont en sus de toute autre assurance, indemnisation, garantie ou couverture valable applicable et tout autre régime de remboursement en vertu desquels Vous êtes couvert et pourraient couvrir toute franchise applicable.

Comment puis-je présenter une demande de règlement?

Immédiatement après avoir pris connaissance d'un sinistre ou d'un événement pouvant donner lieu à un sinistre en vertu de la Couverture, avisez l'assureur. On Vous fournira un formulaire de demande de règlement.

Les indemnités seront versées sur réception d'une preuve de sinistre écrite complète pourvu que l'avis de sinistre soit fourni au plus tard 90 jours après la date du sinistre et que la preuve du sinistre soit fournie au plus tard 1 an après la date du sinistre. Dans le cas où Votre demande de règlement est refusée, Vous aurez 3 ans pour intentier une poursuite judiciaire.

Comment les indemnités sont-elles versées?

Les indemnités sont versées directement à Vous.

Que dois-je faire si j'ai une plainte concernant la Couverture?

Pour connaître la marche à suivre pour présenter une plainte, Vous pouvez communiquer avec l'assureur en composant le **1-866-224-0178** ou en visitant son site Web à l'adresse : **assurant.ca/fr-ca/traitement-des-plaintes**

Quand la Couverture prend-elle fin?

La couverture prend fin automatiquement dès que Votre compte de carte de crédit est annulé ou fermé, que Vos privilèges de crédit sont suspendus ou révoqués, que Vous cessez d'être admissible à la Couverture ou que la police est résiliée.

Puis-je annuler la Couverture?

À tout moment, si Vous ne voulez pas la Couverture, Vous pouvez décider de ne pas l'utiliser ou de communiquer avec Votre fournisseur de carte de crédit pour obtenir une autre carte de crédit avec d'autres couvertures d'assurance ou sans assurance.

D'autres questions?

Les modalités intégrales de la Couverture sont énoncées dans l'attestation d'assurance disponible en ligne à : cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/CapitalOne/CapitalOne_Quicksilver_Cert.pdf